



Le Conseil Communal votera ce lundi une motion visant à recenser et à protéger les ascenseurs appartenant au patrimoine immobilier de la Ville

L'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs prévoit que ceux mis en service avant le 1er janvier 1958 soient modernisés au plus tard pour le 31 décembre 2022. Dans le lot tombent nombre d'ascenseurs à trémie, à savoir les fameux ascenseurs avec les portes en accordéon, tellement typiques du début du 20^{ème} siècle et véritables trésors architecturaux.

Cette modernisation, visant à les remplacer par de simples portes, n'est en fait pas nécessaire pour remplir les critères de sécurité demandés par la loi. En effet, un rideau photosensible et une méthode d'évaluation des risques plus affinée permet de moderniser ces ascenseurs sans toucher à leur valeur patrimoniale.

Le conseil communal, sous l'impulsion de Marie NAGY (conseillère DÉFI) et co-signé par les chefs de groupe du Conseil communal, Khalid ZIAN (pour le PS), Soetkin HOESSEN (pour ECOLO-GROEN) ainsi que Ans PERSOONS (SPa), Didier WOUTERS (Cdh) et David WEYSTMAN (MR) , a décidé de voter une motion visant, entre autres, à mettre en place le recensement de ces ascenseurs, à informer leurs propriétaires et à leur permettre des économies de rénovation, cela sans mettre en jeu la sécurité des usagers ou la stabilité des bâtiments. Il sera demandé à la Région de compiler les différents recensements communaux et au Fédéral d'adapter la loi de 2003 pour préserver ce patrimoine bruxellois.

“La motion relative à la prise en compte de la valeur patrimoniale des ascenseurs anciens lors de leur modernisation sera votée et la Ville de Bruxelles pour réaliser un inventaire de son patrimoine et insister auprès de la Région et du fédéral pour que l'on autorise des techniques de sécurité qui ne déforment pas définitivement nos beaux ascenseurs bruxellois. Il est encore temps d'agir!” nous explique Marie Nagy.

Une initiative qui vise à protéger l'esthétisme des immeubles mais aussi le portefeuille des propriétaires, souvent contraints à effectuer des travaux au prix élevé ou à emmurer et condamner les ascenseurs en question. L'ASBL Save Our Elevators a d'ailleurs interpellé le Conseil Communal à ce sujet le lundi 17 juin.